

Rouyn-Noranda, le 16 août 2000

Madame Nancy Ford  
Secrétaire de la Commission  
de l'économie et du travail  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Madame Ford,

La présente fait suite à l'invitation, en novembre dernier, de Monsieur Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, à participer aux auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 136.

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (l'AFAT), ayant pour mission première de faire de l'éducation forestière populaire, il est de son devoir de se prononcer sur l'importance de conserver, voire même de développer les services d'éducation en milieu forestier.

Composée de 750 membres, dont plus de 150 enseignants, l'AFAT bénéficie d'une bonne notoriété en ce qui concerne l'éducation en milieu forestier. Les institutions d'enseignement et de nombreux organismes collaborent et n'hésitent pas à associer leur nom à celui de l'AFAT, puisqu'ils croient et supportent la mission de celle-ci.

L'AFAT est très proactive dans le milieu et est reconnue pour ses principales activités. Ainsi, elle gère le Centre éducatif forestier du lac Joannès, qui s'est doté d'un plan de développement pour une durée de cinq ans ; elle est le principal collaborateur du MRN dans le cadre de *la Semaine de l'arbre et des forêts* ; elle est l'instigatrice du *Circuit touristique forestier de l'Abitibi-Témiscamingue*, le premier au Québec ; elle réalise et diffuse des vignettes télévisées pour informer le grand public et elle joue le rôle de rassembleur avec ses différentes activités d'information comme les colloques, conférences et congrès. Ce dynamisme démontre notre volonté de poursuivre notre mission et d'améliorer l'information forestière offerte à la population.

Nous espérons que la Commission tiendra compte des demandes qui lui sont adressées dans notre Mémoire, puisqu'elles deviennent un préalable pour assurer le développement de l'éducation forestière populaire au Québec.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre demande et vous prions d'agrèer, Madame Ford, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Gilles Audet  
p.j.

## **INTRODUCTION**

C'est avec plaisir que l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. accepte l'invitation de Monsieur Jacques Brassard, ministre d'État des Ressources naturelles du Québec, à participer aux consultations sur la Mise à jour du Régime forestier québécois.

L'Association forestière souhaite, par le présent mémoire, livrer sa position et ses recommandations quant à l'éducation forestière populaire, notamment pour le territoire qu'elle dessert, soit l'Abitibi-Témiscamingue et la partie ouest du Nord-du-Québec.

Elle est mandatée pour ce faire par l'assemblée générale de ses membres, laquelle a adopté une résolution en ce sens le 7 novembre 1998, à Témiscaming.

**Coordonnées :** Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.  
212, avenue du Lac  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7  
Téléphone : (819) 762-2369  
Télécopieur : (819) 762-2079  
Courriel : [afat@lino.com](mailto:afat@lino.com)  
Page Web : [www.afat.qc.ca](http://www.afat.qc.ca)



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

### L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.

#### Sa mission : informer et éduquer

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc., un organisme privé sans but lucratif, est née en 1943 du besoin de regrouper les entreprises forestières afin de promouvoir l'éducation populaire en vue de la protection de nos forêts.

Depuis, la mission de l'Association forestière a évolué, tout comme le régime forestier québécois, s'adaptant aux différentes préoccupations toujours changeantes du milieu et de la communauté dont elle prend constamment le pouls. En 1995, les membres de l'Association forestière ont adopté un plan d'orientation qui venait préciser sa mission : *« faire la promotion de l'ensemble des utilisations du milieu forestier sur les réalités sociale, économique, environnementale et culturelle auprès de tous les intervenants de notre région »*.

On reconnaissait ainsi l'importance pour l'Association forestière de **se positionner solidement en prenant la place qui lui revient en tant qu'organisme d'éducation et d'information au sein de l'ensemble des utilisateurs forestiers de la région** afin de répondre à leurs intérêts communs et particuliers.

Pour ce faire, elle a choisi d'intensifier ses relations avec les divers utilisateurs forestiers de la région. Elle a aussi voulu améliorer son rôle d'informateur et de communicateur auprès du grand public, réaffirmant ainsi sa volonté de **demeurer le leader de l'information reliée au secteur forestier**. De ce fait même, elle souhaitait répondre davantage aux besoins grandissants de sensibilisation et d'information du public, ainsi qu'éveiller la curiosité et mobiliser l'intérêt de tous aux enjeux forestiers.

## Ses activités d'éducation et d'information

Pour atteindre tous ces objectifs et ainsi remplir adéquatement sa mission, l'Association forestière a **consolidé et développé ses activités d'éducation et de sensibilisation** en partenariat avec ses membres et plusieurs autres organismes.

D'abord avec son principal outil d'éducation populaire, le **Centre éducatif forestier du lac Joannès**. Présent depuis 1972, celui-ci constitue un lieu privilégié pour apprécier et mieux connaître le milieu forestier naturel et aménagé de la région. Ses services d'éducation populaire et d'interprétation en forêt, dispensés gratuitement, touchent **plus de 7000 personnes** de tous âges par année.

L'Association forestière continue de faire de son **congrès annuel le plus important rassemblement d'intervenants qui s'intéressent au milieu forestier** et en faire un excellent lieu de discussions et d'échanges sur des thèmes forestiers souvent avant-gardistes. Cet objectif est atteint, alors que plus de 500 personnes sont venues échanger sur un thème aussi important que **le rendement accru de nos forêts** au congrès annuel de 1997. Il s'en est même dégagé une position claire des membres, qui est de faire les démarches nécessaires pour qu'en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, on puisse passer du rendement soutenu au rendement accru de nos forêts.

Dans le même ordre d'idée, l'Association forestière poursuit la tenue de différents **colloques forestiers** et la présentation de **conférences d'information**. Ces événements bénéficient toujours d'une grande participation en nombre et en représentativité des différents milieux. Il s'en dégage des positions régionales intéressantes et l'Association forestière est fière de contribuer aux débats en provoquant des échanges sur les grands enjeux forestiers. Prenons pour exemple la tenue d'un *important colloque sur la forêt habitée 1996*, lequel a permis à la région de présenter des positions qui ont été retenues dans les documents de travail du ministère des Ressources naturelles dans ce dossier. L'Association forestière a aussi contribué à la *consultation publique régionale sur la forêt habitée*, en collaboration avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus récemment, l'Association forestière organisait *des colloques pour les propriétaires de forêt privée, sur la valorisation de la biomasse forestière et sur le développement de la main-d'oeuvre forestière dans notre région*.

Dans le cadre de la **Semaine québécoise de l'arbre et des forêts**, l'Association forestière est devenue **le partenaire privilégié du ministère des Ressources naturelles** dans notre région, voyant à la réalisation annuelle de plus de 70 activités éducatives avec distribution populaire de plus 50 000 plants d'arbres, organisant elle-même de nombreuses activités avec ses sections locales et coordonnant la vente des chandails promotionnels de cette semaine de sensibilisation.

Au chapitre du développement, soulignons **la conception et la production de vignettes éducatives de vulgarisation forestière**, diffusées sur les ondes de la télévision régionale. Au cours des quatre dernières années, l'Association forestière a produit 17 vignettes et 4 nouvelles sont actuellement en élaboration. Parmi les thèmes abordés dans ces vignettes, mentionnons *l'importance socio-économique des forêts en Abitibi-Témiscamingue, la coupe de jardinage pratiquée au Témiscamingue, l'éclaircie commerciale, les produits dérivés du bois, l'épinette noire et la valorisation des métiers forestiers.*

L'Association forestière a aussi **développé son réseau de communication**, réalisé **l'implantation de huit sections locales** sur le territoire qu'elle dessert, **accru sa présence dans les médias locaux, régionaux et nationaux** et a accru également sa présence **aux différentes expositions** avec notamment son stand d'information.

### **Un bilan positif**

Le bilan de l'Association forestière au cours des cinq dernières années s'avère donc des plus positifs.

*L'information, la vulgarisation et l'éducation forestière ont retrouvé leurs lettres de noblesse en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec parce que les gens d'ici y croient et qu'ils y investissent temps, énergie et argent.*

Prenons seulement pour exemple **l'augmentation de 88 % de son membership** depuis 1995, pour atteindre de nos jours le plateau des 750 membres.

*L'industrie forestière, les différentes instances gouvernementales dont le ministère des Ressources naturelles, les institutions de formation et d'éducation, le milieu municipal et les organismes de développement croient tous en l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue et lui ont donné la crédibilité nécessaire pour mener à bien sa mission.*

Il ne fait nul doute que l'Association forestière **entend continuer dans le même sens** pour les années à venir, mais que pour ce faire, elle devra pouvoir compter sur l'**appui de tous ses partenaires**, y compris le ~~ministère des Ressources naturelles~~.

Or, depuis le début des années 1990, le ministère des Ressources naturelles a délaissé tout son volet d'éducation forestière, fermant ses centres éducatifs forestiers partout au Québec et diminuant graduellement sa contribution financière aux organismes qui, comme l'Association forestière, assuraient les services d'information et d'éducation forestière populaire. C'est devant toutes ces inquiétudes que l'Association forestière a choisi de présenter un mémoire dans le cadre de la consultation sur la mise à jour du régime forestier québécois.

## PREMIÈRE PROPOSITION

*L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue propose que le ministère des Ressources naturelles la reconnaisse officiellement dans le régime forestier comme étant l'organisme privilégié d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire pour le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.*

### ARGUMENTATION

Le ministère des Ressources naturelles a **réduit considérablement** ses activités d'information et d'éducation forestière populaire depuis 1990 et **admet** dans son bilan du régime forestier actuel **qu'il y a des lacunes et des faiblesses importantes** au niveau de l'information et de la consultation de la population.

Pourtant, l'intention générale du régime forestier est de gérer et d'aménager le milieu forestier dans le meilleur intérêt public, c'est-à-dire conformément aux valeurs et aux aspirations de la population.

L'Association forestière reconnaît, tout comme le ministère des Ressources naturelles, que la valeur de la participation de la population, des institutions et des entreprises à la gestion des forêts est intrinsèquement liée à la qualité de l'information diffusée sur les enjeux de la gestion du milieu forestier. Le ministère des Ressources naturelles se fixe même comme **priorité d'accroître la qualité de l'information** destinée aux personnes qui souhaitent participer à la gestion de la forêt du domaine public et entend aussi **améliorer les moyens** qui permettent cette participation.

Or, l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue est le **seul organisme dans la région qui joue un rôle d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire** et ce, depuis près de 60 ans. Elle est un **organisme établi et reconnu par le milieu** pour ce faire et elle est donc déjà **très bien positionnée** pour bien **informer la population, assurer sa compréhension** et ainsi **accroître sa participation** dans la gestion des forêts.

En effet, depuis de nombreuses années l'Association forestière :

- développe et met en place des activités de sensibilisation à l'aménagement durable des forêts;
- définit avec le milieu, des orientations régionales pour la mise en valeur du milieu forestier et les résultats à atteindre en matière d'aménagement;
- informe adéquatement l'ensemble des intervenants du milieu forestier;
- joue un rôle d'agent de liaison entre la population et les différents intervenants du milieu forestier et entre les intervenants eux-mêmes;
- améliore la procédure d'information notamment au chapitre de la promotion des événements et de la vulgarisation des contenus techniques.

**Il revient donc naturellement à l'Association forestière d'être reconnue officiellement au sein du régime forestier québécois comme étant l'organisme privilégié d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire** pour le territoire qu'elle dessert, en occurrence les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Une telle reconnaissance viendrait appuyer l'Association forestière dans ses nombreuses démarches visant à consolider et développer ses services d'information et d'éducation populaire.



## DEUXIÈME PROPOSITION

*L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue propose que le nouveau régime forestier facilite le financement de ses activités d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire auprès des différentes instances publiques, dont le ministère des Ressources naturelles, par le biais des programmes déjà existants ou par la création d'un nouveau volet axé spécifiquement sur des services d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire.*

## ARGUMENTATION

Le document de mise à jour du régime reconnaît que les attentes de la population augmentent en matière d'information sur tout ce qui a trait à la gestion des forêts. Le ministère des Ressources naturelles souligne également l'importance d'accroître la qualité de l'information destinée aux personnes qui souhaitent participer à la gestion des forêts.

Avec le support de ses partenaires du milieu (secteur privé) et des programmes mis en place par le gouvernement (secteur public), l'Association forestière a graduellement vu son rôle d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire s'accroître afin de satisfaire les besoins toujours grandissants de la population en matière d'éducation forestière dans sa région. **Elle vient ainsi indéniablement pallier au grand vide laissé par le désengagement du ministère des Ressources naturelles dans ce secteur d'activités.**

L'Association forestière entend bien maintenir, consolider et même développer davantage ses services d'éducation, lesquels sont **efficaces et appréciés**. Mais pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur la récurrence du support financier et technique de tous ses partenaires actuels, dont le ministère des Ressources naturelles.

Le **secteur privé supporte déjà largement les services** de l'Association forestière. Le **secteur public continue quant à lui de se retirer graduellement des activités d'éducation forestière et du financement de celles-ci**, bien qu'il s'agisse d'une de ses responsabilités.

L'Association forestière craint que ce retrait ne **mette en péril** le maintien du support du secteur privé, ce qui **menace** de ce fait même le maintien de ses services d'information et d'éducation forestière populaire. Mais le plus grand danger qui nous guette tous, ce sont les nombreux impacts négatifs qu'engendreraient une disparition de l'information et de l'éducation forestière auprès du grand public, comme la **perte d'intérêt du public** face aux enjeux forestiers, la **désinformation** qui pourrait circuler librement et un **recul important** dans tout le travail de sensibilisation réalisé au fil des années. Une telle régression viendrait certes **compromettre** le développement durable des forêts québécoises.

**Il est donc vital que le ministère des Ressources naturelles, par les cinq MRC, qui sont maintenant omniprésentes dans les activités forestières de la région, prévoit des moyens pour maintenir son implication et faciliter le financement des services d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire.** L'ajout d'un volet spécifique dans le cadre d'un programme déjà existant ou toutes autres mesures assurant le financement récurrent doit être mis de l'avant par le ministère des Ressources naturelles.

## **ANNEXE 1**

**Bilan de l'année 1999**

---

### **Affaires courantes**

- Colloques – conférences
- Congrès
- Vignettes
- Circuit touristique forestier
- Centre éducatif forestier du lac Joannès (CEF)
  - Tournée des écoles de l'ensemble de
  - l'Abitibi-Témiscamingue—Nord-du-Québec
- Semaine de l'arbre et des forêts (SAF)
- Tournoi de golf annuel
- Projets spécifiques

### **Affaires internes**

- Communications
- Autres relations avec le public
- Comités de travail
- Sections locales
- Membership
- Financement

### **Affaires externes**

- Stand d'exposition
- Présences et participation
- Représentation
- Clubs 4-H

**Dispônable sur demande, contactez L'AFAT**